

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le 
ID : 038-213801004-20221129-DEL_20221129_03-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 Novembre 2022

L'an deux mil vingt deux et le vingt neuf novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA,, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Jérôme LOOSDREGT, Florence FAIS, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, Anne LAURENT,

Procurations : Mme Véronique DUMINI à Stéphanie MENGOLLI
M. Sébastien PLISSON à M. Karim DALIBEY

Excusés : Mme Audrey MARRON
M. Pierre BARUZZI
M. Alexandre ASTOLFI
M. Thierry GALIFOT

Secrétaire de séance : Mme Véronique DUMINI

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
21	Vendredi 25 novembre 2022	Vendredi 25 novembre 2022	Mardi 6 décembre 2022

3- Modification des membres désignés siégeant aux commissions municipales

Vu l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°20200623C en date du 23 juin 2020 désignant les membres siégeant aux commissions municipales,

Considérant la nécessité de modifier la composition de certaines commissions municipales,

Il est proposé au conseil municipal de modifier les commissions municipales comme suit :

COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHÉS PUBLICS

Pierre BARUZZI	Audrey MARRON
Karim DALIBEY	Gérard MARTINEZ
Thierry GALIFOT	Michel SALVI
Jérôme LOOSDREGT	Sébastien PLISSON

COMMISSION TRAVAUX

Karim DALIBEY	Sébastien PLISSON
Pierre BARUZZI	Michel SALVI
Thierry GALIFOT	Audrey MARRON
Jérôme LOOSDREGT	Gérard MARTINEZ

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification des membres désignés siégeant aux commissions municipales comme présentée, ci-dessus.

Décision : Adopté à l'unanimité

